

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 juillet 2022

n° 127-22 C

Objet : RD - Accord de principe sur la démarche de création d'un syndicat mixte de transports

- date de convocation le 01 juillet 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 43

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Farid Rezzak
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Josiane Rosset
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 30

de Jimmy Bâabâ à Alain Caraco - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Daniel Bouchet à Sophie Bourgade - de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Pierre Casazza à Marie Bénévisse - de Philippe Cordier à Benoît Perrotton - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Isabelle Dunod - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Claire Plateaux à Farid Rezzak - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 07 juillet 2022

délibération n° 127-22 C

objet **RD - Accord de principe sur la démarche de création d'un syndicat mixte de transports**

Philippe Gamen, président, expose que le projet d'agglomération La Fabrique 2.0, adopté le 3 février 2022, décline les objectifs d'orientation en termes de politique de mobilité autour de huit actions cœur de cible, et notamment la fiche action actant la mise en œuvre d'une offre de mobilité durable à l'échelle de Métropole Savoie, structurée autour d'un TER cadencé.

Cette action est également inscrite au programme d'orientations et d'actions déplacements du PLUi HD de Grand Chambéry.

La mobilité est un enjeu stratégique pour les habitants du territoire qu'il faut appréhender à une échelle pertinente, à savoir le bassin de vie des concitoyens. En effet, les habitudes de déplacement s'affranchissent des limites administratives de chaque territoire, et Grand Chambéry doit apporter une réponse en travaillant les mobilités à l'échelle d'un bassin de vie élargi.

Coordonner les services de mobilité, la tarification et les systèmes d'information à l'intention des usagers entre les différents ressorts territoriaux est aujourd'hui indispensable pour accroître l'attractivité globale de l'offre alternative à la voiture individuelle.

Parmi les formes de coopération institutionnalisée, une des plus ambitieuses est certainement le syndicat mixte de transports dit SRU, créé par la loi solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000 et dont le fonctionnement a été assoupli par la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Dans cette optique, Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie, autorités organisatrices de mobilité (AOM), souhaitent avancer rapidement sur cette réflexion de coopération en engageant, dès l'automne 2022, une étude de préfiguration d'un syndicat mixte de transports. Dans ce cadre, un comité de pilotage sera constitué.

Cette démarche pourra associer les acteurs institutionnels que sont le Département de la Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, voire d'autres établissements publics du bassin de vie désireux de participer à ce projet (Cœur de Savoie, Avant-Pays Savoyard).

Au vu de ces éléments, il est donc proposé d'approuver la participation de Grand Chambéry à la réalisation d'une étude de préfiguration d'un syndicat mixte de transports à l'échelle du bassin de vie de Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie. Cette étude permettra de définir les contours de création de cette nouvelle structure.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu le code des transports et notamment les articles L.1231-10 à L.1231-13,

Vu l'article L.5721-2 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 017-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 portant actualisation du projet d'agglomération, La Fabrique 2.0,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le principe de la démarche d'étude visant à la création d'une structure de coordination des mobilités à l'échelle du bassin de vie de Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie,

Article 2 : émet un avis favorable à la participation de Grand Chambéry à la réalisation de cette étude de préfiguration d'un syndicat mixte de transports à l'échelle du bassin de vie comprenant Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie,

Article 3 : autorise le présent ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 127-22 C

Objet de l'acte : RD - Accord de principe sur la démarche de création d'un syndicat mixte de transports

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 7 - Transports

Date de l'acte : 13 juillet 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27641H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27641H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juillet 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juillet 2022

Publication : jeudi 14 juillet 2022